

Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly

Formulaire d'inscription terrain de jeux - Été 2020

Inscription

*Un formulaire par enfant



Nom de l'enfant :	Prénom :
Date de naissance :	Âge :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Téléphone :
Numéro d'assurance-maladie :	Expiration :

Coordonnées des parents

Mère	Père
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone maison :	Téléphone maison :
Téléphone bureau :	Téléphone bureau :
Téléphone cellulaire :	Téléphone cellulaire :
Téléphone autre :	Téléphone autre :
Courriel :	Courriel :
Numéro d'assurance sociale (pour ceux désirant obtenir un relevé 24) :	Numéro d'assurance sociale (pour ceux désirant obtenir un relevé 24):

Tarification

Inscription sans service de garde

Les prix d'inscriptions ci-dessous sont les prix pour **7 semaines** de terrain de jeux.

1er enfant	195\$
2e enfant	180\$
3e enfant	165\$

*Le coût des sorties et activités spéciales n'est pas compris dans cette tarification.

**Un montant de 5\$ sera demandé pour le chandail de terrain de jeux si l'enfant participe à au moins une sortie spéciale (ce t-shirt pourra être utilisé pour les années suivantes).

Les inscriptions seront prises jusqu'au **3 avril 2020**. Après cette date, les inscriptions seront acceptées, mais des frais de **20\$ par enfant seront rajoutés. À partir du 29 mai, aucune inscription ne sera acceptée.** Un dépôt de 50\$ (non-remboursable) devra être payé lors de l'inscription et sera déduit de la balance, **payable avant le 19 juin 2020**. Aucun remboursement ne sera fait dès que le terrain de jeux aura débuté.

**La municipalité se réserve le droit d'annuler le terrain de jeux si elle ne trouve pas le personnel requis pour en faire l'animation.*

Inscription avec service de garde

Un service de garde sera offert du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00, le midi de 12h00 à 13h00 (gratuit) et le soir de 16h00 à 17h30.

Le coût est de 25\$ par semaine payable avant le 19 juin 2020. Prix spécial pour 6 semaines : 125\$.

*Un montant de 5\$ par tranche de 15 minutes de retard sera chargé.

**Veuillez noter qu'il n'y aura pas de terrain de jeux, ni de service de garde le 24 juin et le 1er juillet.

***Veuillez noter que le terrain de jeux sera fermé pendant la première semaine de la construction ainsi que le lundi suivant (lundi le 27 juillet).

Veuillez cocher les semaines où vos enfants seront présents au service de garde :

25 juin	29 juin	6 juillet	13 juillet	20 juillet	27 juillet	3 août	10 août
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez inscrire la grandeur du T-Shirt pour votre enfant (au besoin) : _____

	XS/TP	S/P	M/M	L/G	SL/TG
	2/4	6/8	10/12	14/16	18/20
Poitrine	14"	16"	17"	18"	19"
Longueur	18"	20"	22"	24"	26"

Le paiement de l'inscription pourra se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de :
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly.

Il est possible de l'envoyer par la poste ou de le faire en personne au bureau municipal : 729, rue des Loisirs, Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0.

Les activités du terrain de jeux seront centralisées sur le terrain des Loisirs de Joly, au 733 rue des Loisirs.
Pour les journées de pluie, le sous-sol de l'église sera aussi à la disponibilité du terrain de jeux.

Renseignements médicaux

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, l'organisation doit être informée des problèmes de santé qui peuvent nécessiter une intervention d'urgence au terrain de jeux ou lors d'une sortie.

Nom du médecin de famille :	Téléphone :
Allergies :	
Problèmes médicaux :	Médicaments et posologie :

*Dans le cas où vous désirez que le personnel animateur administre un médicament à votre enfant, vous devez signer une feuille d'autorisation disponible au bureau municipal et la remettre au responsable du terrain de jeux.

En cas d'urgence (Si les parents ne sont pas joignables) les personnes autorisées à être jointes sont :

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Lien :	Lien :
Téléphone :	Téléphone :

*Un rapport de blessure sera complété pour informer les parents.

En cas d'urgence, j'autorise le personnel de la municipalité à faire transporter mon enfant par véhicule d'urgence dans un centre (hôpital ou clinique) afin de lui prodiguer les soins nécessaires. De plus, s'il est impossible de rejoindre les parents, j'autorise le médecin à donner tous les soins médicaux requis par l'état de mon enfant, incluant la pratique d'une intervention chirurgicale, des injections, l'anesthésie, l'hospitalisation, etc. J'assume en tant que tuteur légal les frais engendrés par ces soins.

Signature : _____ Date : _____

Autorisations parentales

Autorisation pour le départ de l'enfant à pied ou en vélo

- J'autorise mon enfant à revenir seul à la maison à pied ou à vélo.
- Mon enfant doit attendre qu'on vienne le chercher en fin de journée.

Personnes, autres que les parents, autorisées à venir chercher les enfants:

Nom : _____ Lien : _____

Nom : _____ Lien : _____

Signature : _____ Date : _____

Photos et images vidéo

- Au cours de l'été, les jeunes du terrain de jeux seront photographiés pendant les activités pour nos différents documents promotionnels. J'accepte donc que la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly se réserve le droit de les utiliser. Je comprends également que ni moi, ni mon enfant ne pouvons, en aucune façon, être rémunérés pour cette publicité.
- Je refuse l'énoncé ci-dessus.

Signature : _____ Date: _____

Crème solaire

- Je m'assure que mon enfant possède une crème solaire dans son sac identifiée à son nom afin d'éviter les blessures causées par un coup de soleil. Je m'assure de lui mettre de la crème le matin avant le terrain de jeux et j'autorise les moniteurs (trices) à remettre de la crème solaire à mon enfant en cas de besoin.
- Je refuse qu'un moniteur (trice) applique de la crème solaire sur la peau de mon enfant.

Signature : _____ Date : _____

Autorisations (suite)

Baignade

- J'autorise mon enfant à se baigner dans une piscine privée.
- Je n'autorise pas mon enfant à se baigner dans une piscine privée.

Port de flotteurs

- Oui, mon enfant devra porter des flotteurs, ballon de flottaison ou ceinture de sécurité, que je fournirai lors de baignade en piscine.
- Non, mon enfant ne doit pas porter de flotteurs.

Enfants de 4-5 ans (fréquentant la maternelle 4 ans)

- Mon enfant a besoin d'assistance pour aller à la salle de bains.
- Mon enfant est autonome à la salle de bains.
- Mon enfant a besoin d'une sieste ou d'un repos.
- Mon enfant n'a pas besoin de sieste ou de repos.

Pour les parents

Lorsque votre enfant s'absente du terrain de jeux, **il est de votre responsabilité** d'en aviser le responsable et le moniteur. Cela permet de faire un meilleur suivi, de maximiser l'organisation de la journée et de s'assurer que l'enfant est en sécurité.